



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-765

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Université Paris-Saclay / Direction générale du GHU Paris-Saclay

75-2025-12-04-00005 - Arrêté de délégation de signature (APHP) (15 pages)

Page 3

75-2025-12-04-00006 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics GHU Paris Saclay (4 pages)

Page 19

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Université Paris-Saclay

75-2025-12-04-00005

Arrêté de délégation de signature (APHP)

Arrêté de délégation de signature n°

pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté de délégation de signature AP-HP. Université Paris - Saclay

La Directrice du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris - Saclay

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'Arrêté directorial du 11 avril 2025 modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2025 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Hélène GILARDI, Directrice d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 7 avril 2025,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 14 novembre 2023 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Cédric ZOLEZZI, Directeur d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 27 novembre 2023,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 mars 2025 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 22 mars 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris Saclay, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé :

- **Cédric ZOLEZZI, Adjoint à la Directrice du GHU,**
- **Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU,**
- **Virginie BARRABÉ, Directrice de cabinet.**

1.2 DIRECTION DE SITE :

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise-Paré

ABC : Antoine-Béclère

BCT : Bicêtre

PBR : Paul-Brousse

RPC : Raymond-Poincaré

BRK : Hôpital maritime de BERCK

SPR : Sainte-Périne

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 Site Antoine-Béclère (ABC) :

Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Antoine-Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé :

En cas d'empêchement de **Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Antoine-Béclère,** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Clément CORRIOL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Jean-Luc RIU, Directeur des soins de l'hôpital Antoine-Béclère,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information,
- Justine LONGINOTTI, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines.

1.2.2 Site Bicêtre (BCT) :

Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement d'**Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Bicêtre**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice de l'hôpital Bicêtre, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins de l'hôpital Bicêtre.

1.2.3 Site Paul Brousse :

Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Paul-Brousse, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement d'**Elisabeth GUILLAUME Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Paul-Brousse**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins de l'hôpital Paul-Brousse,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.

1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini :

Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Hélène JACQUES**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
- Karine CORBRION, Directrice des soins de l'hôpital Sainte-Périne,
- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, adjointe au Directeur en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Amélie MAINGON, Directrice d'établissement social et médicosocial, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond-Poincaré,
- Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice bi-sites des hôpitaux Ambroise Paré et Raymond-Poincaré.

1.2.5 Site de Berck

Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Maritime de Berck, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge de l'hôpital Maritime de Berck**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.5 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Julien POUVESLE**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur en charge de l'hôpital Maritime de Berck, à :

- Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques sur le site de Berck,
- Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de Berck,
- Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital.

1.2.6 Site de Raymond Poincaré :

- **Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice bi-sites des hôpitaux Ambroise Paré et Raymond-Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.
- **Amélie MAINGON, Directrice d'établissement social et médicosocial, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond-Poincaré**, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice déléguée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Céline WASMER et de Madame Amélie MAINGON**, ou en cas de vacances de leurs fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Céline WASMER et de Madame Amélie MAINGON ont ou avaient** reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions :

- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital, en charge de l'hôpital Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information,

- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
- Céline PERRUDIN, Directrice des soins faisant-fonction de l'hôpital Raymond-Poincaré.

1.2.7 Site d'Ambroise Paré :

Madame Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun susvisé.

En cas d'empêchement de **Madame Céline WASMER, Directrice d'hôpital, Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1.2.7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Céline WASMER**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice des hôpitaux Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré à :

- Amélie MAINGON, Directrice d'établissement social et médicosocial, Directrice déléguée de l'hôpital Raymond Poincaré,
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines,
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital en charge du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Najat BENARAB, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise Paré,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital, Directeur du système d'information,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat.

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISÉ.

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 susvisé, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3/G2/3,
- Jonathan CORTET, directeur d'hôpital en charge du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,
- Julien POUVESLE, Directeur d'hôpital, en charge du site de Berck, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G28 et 32,
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général chargé des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et K,
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F1, H3 et I,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, G5 et H1,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F5, G31 et H1,
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital, en charge de la territorialité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1,2, F28,

- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, C, G4, G5, G6, G28, F8,
- Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital, en charge des opérations et de la performance pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et C,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales, pour les matières énoncées aux paragraphes A, C2, 4 et 5, F.

A. En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1 et G2
 - Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
 - Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
 - Justine LONGINOTTI, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
 - Caroline MARECHAL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Raymond-Poincaré,
 - Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Sainte-Périne,
 - Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Bicêtre,
 - Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Ambroise-Paré,
 - Fabienne Le GUERN, Responsable des Ressources Humaines d'Antoine-Béclère,
 - Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines à l'hôpital Paul-Brousse,
 - Aurélie PARADIS, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable des Ressources Humaines de l'hôpital maritime de Berck,
 - Cécile BOGAERT VAUCHER, Adjoint des cadres hospitaliers, Responsable de la cellule Retraites et Protection sociale du GHU,
 - Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
 - Thomas LARRASSAOIN, Chargé de missions ; Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail,
 - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel, de l'hôpital Ambroise-Paré,
 - Manal EL YOUSSEI, Chargée de mission ; Conseillère Juridique,
 - Farida LAKHDARI, Adjointe à la responsable des ressources humaines de l'hôpital Bicêtre, pour toutes les attestations et courriers sans mention d'éléments de paie.
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
 - Stéphanie MAILHE, Ingénieure, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnel de l'hôpital Ambroise Paré.
- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
 - Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
 - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Paul-Brousse et de l'hôpital Bicêtre,
 - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Raymond-Poincaré, de l'hôpital Ambroise-Paré, de l'hôpital Sainte-Périne et de l'hôpital maritime Berck,
 - Philippe LE GAD, Chargé de missions, Adjointe carrière paie, département carrière-paie de l'hôpital Antoine-Béclère.

- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
- Elodie ANSELM, Chargée de missions, Responsable carrière paie,
 - Corinne KERVERN, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable carrière paie, sites de l'hôpital Paul-Brousse et de l'hôpital Bicêtre,
 - Philippe LE GAD, Chargé de missions, Adjointe carrière paie, département carrière-paie de l'hôpital Antoine-Béclère,
 - Thanh-Tam HUYNH, Adjointe des cadre hospitaliers, Responsable carrière paie, de l'hôpital Raymond-Poincaré, de l'hôpital Ambroise-Paré, de l'hôpital Sainte-Périne et de l'hôpital maritime de Berck.
- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et B-4 et B-26
- Nathalie CROQUELOIS, Cadre supérieur de santé, Responsable de formation du GHU,
 - Camille MEYER, Adjointe à la responsable formation du GHU.
- g) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe B 41°
- Robert SAYEGH, Adjoint des cadres hospitaliers en charge de la gestion du temps de travail.
- B. En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée :
- Pour les matières énoncées aux paragraphes A, C2, 4 et 5, F à :
- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
 - Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales,
 - Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable du bureau du personnel médical,
 - Fatima TRAORE, Adjointe administrative, Chargée de missions transversales.
- C. En cas d'empêchement de **Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital en charge des opérations et de la performance**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Lucie ROUSSEL, Directrice parcours patient,
 - Jane DESPATIN, Adjointe blocs opératoires, parcours patient et performance hospitalière.
- D. En cas d'empêchement de **Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital, en charge de la politique médicale**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière, Adjointe au Directeur de la politique médicale.
- E. En cas d'empêchement de **Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital, en charge de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F1, H3 et I :
- Virginie MONNOT, ingénieure en chef, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
 - Géraldine PICHON, ingénieure, Responsable du département Qualité-Evaluation-Certification,
 - Hélène HERON, ingénieure, Responsable du Département Droit des patients.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3 :
- Sophie OUDINOT, chargée de mission, Chargée des relations usagers de l'hôpital Ambroise Paré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux : Ambroise-Paré, Raymond-Poincaré, Sainte-Périne,
 - Manel DJOUHRI, chargée de mission, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Raymond-Poincaré, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Raymond-Poincaré, Ambroise-Paré, Sainte-Périne,

- Samuel LESPLULIER, Chargé de mission contractuel, Chargé des relations Usagers de l'hôpital maritime de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck,
- Virginie MASSIAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Sainte-Périne, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Sainte-Périne, Ambroise-Paré, Raymond-Poincaré,
- Stéphanie COLAS, adjointe des cadres, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Paul-Brousse, à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Paul-Brousse, Antoine-Béclère, Bicêtre,
- Christelle RENAULT, adjointe des cadres, Chargée des relations avec les usagers de l'hôpital Bicêtre, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital Bicêtre, l'hôpital Paul-Brousse, l'hôpital Antoine-Béclère,
- Sabrina PLANQUETTE, ingénieure, Responsable Qualité Gestion des Risques de l'hôpital de Berck, à l'effet de signer les actes sus référencés pour l'hôpital de Berck,
- Sandrine LAGRAVE, assistante médico administrative, Chargée des relations Usagers de l'hôpital Antoine-Béclère à l'effet de signer les actes sus référencés pour les hôpitaux Antoine-Béclère, Paul-Brousse, Bicêtre.

F. En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés et :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F6, I3
 - Guillaume SAUTREAU, Chargé de missions,
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A :
 - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
 - Eugénie HOUDEMONT, Ingénieure chargée des restaurations du GHU,
 - Steve SHAIK, technicien hospitalier, responsable des approvisionnements du secteur restauration du GHU.

G. En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G31 :
 - Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
 - Stéphanie SUAREZ, Ingénieur en chef, Directrice des équipements et du biomédical,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E5 :
 - Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
 - Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire et Environnementale et Sûreté,
 - Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
 - Richard MAILLOS, Faisant Fonction Ingénieur Sécurité Incendie,
 - Pierre CHABANNE, Responsable Sécurité de l'hôpital Antoine Béclère,
 - Vignon DEHOUMON, Adjoint au Chargé de sécurité de l'hôpital Antoine Béclère,
 - Mehdi CHEIKH, Responsable Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
 - Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Responsable sécurité de l'hôpital Bicêtre,
 - Omar TAFTICHT, Chargé de Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
 - Abdoulaye CISSE, Chargé de Sécurité de l'hôpital Bicêtre,
 - Victor ALMEIDA, Responsable sécurité de l'hôpital Paul Brousse,
 - David GASCON, Adjoint au Responsable sécurité de l'hôpital Paul Brousse,
 - Dénia LITIM, Adjointe au Responsable Sécurité de l'hôpital Ambroise Paré, et en charge par intérim de l'hôpital Raymond Poincaré,
 - Ayoub KHAIRIG, Responsable Sécurité de l'hôpital Sainte-Périne,
 - Laurent LEMORT, Responsable Sécurité de l'hôpital Maritime de Berck,

H. En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

I. En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A /E3 /G2/3 :

- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances.

b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie) :

- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, Responsable Facturation – Secteur Sud,
- Franck GRANDIN, Chargé de mission,
- Pascale LECOINDRE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Bicêtre,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site Antoine Béclère,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Pascale SAMBIN, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré.

J. En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes G4, G5, G6, G28, F8 :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat.

K. En cas d'empêchement de **Christophe SEBERT, Coordonnateur général des soins**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K

- Najat BENARAB, Adjointe au Coordonnateur général des soins, Directrice des soins du site Ambroise-Paré,
- Jean-Luc RIU, Directeur des soins de l'hôpital Antoine-Béclère,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins de l'hôpital Bicêtre,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins de l'hôpital Paul-Brousse,
- Karine CORBRION, Directrice des soins de l'hôpital Sainte-Périne,
- Céline PERRUDIN, Cadre supérieure de santé, Faisant-fonction de directrice des soins à l'hôpital Raymond-Poincaré.

L. En cas d'empêchement de **Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Valérie MUNOS**, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRETE DIRECTORIAL N°75-2022-07-05-00014 DU 5 JUILLET 2022 SUSVISE)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3,
- **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital en charge du système d'information**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice adjointe chargée des investissements**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4,
- **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice des investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 à :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical.

En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital chargé du système d'information**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4, à :

- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés,
- Lionel AFONSO DOS REIS, Chargé de mission administratif.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3 :
 - Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances,
 - Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 :
 - Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion.

En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des ressources humaines médicales,

- Laurence RAHAL, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Responsable du Bureau du personnel médical,

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des Investissements pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C5, C9 et C10,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C4,
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation, et du mécénat pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3.

En cas d'empêchement de **Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur en charge des achats, des services économiques et des marchés et :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C4, C5 et C9 :
 - Guillaume SAUTREAU, Chargé de missions,
 - Malek KAABACHE, Adjoint Administratif.
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :
 - Virginie KERGUIGNAS, Ingénieure, Responsable qualité hôtelière,
 - Eugénie HOUEMENT, Ingénieure restauration du GHU,
 - Steve SHAIK, technicien hospitalier, responsable des approvisionnements du secteur restauration du GHU.

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure général, Directrice des Investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C4, C9 et C10, à :

- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Stéphanie SUAREZ, Ingénieure en chef, Directrice des équipements et du biomédical,

En cas d'empêchement de **Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice des Investissements**, ou en cas de vacances de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 :

- Jessica BONTE, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Florence MASSY, Ingénieure Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites BCT, PBR et ABC,
- Vincent BRUNET, Ingénieur Maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux des sites APR-RPC-SPR-BRK,
- Cédric CARBONARO, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site BCT,
- Laurent JEUSSEAUME, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site PBR,
- Alexis CLAUDON, Ingénieur biomédical en charge la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT et PBR,
- Stéphanie WINICKI, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR,

- Benyounes BELHANINI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites APR – SPR- RPC -BRK,
- Fabrice DAUDE, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Éric PEZDIR, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Fabienne BALNY, Ingénieure des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements du site RPC, BRK, APR et SPR,
- Christophe SAINTOURENS, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC – BCT – PBR,
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
- Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire, Environnementale et Sûreté,
- Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
- Richard MAILLOS, Faisant-Fonction Ingénieur Sécurité Incendie.

En cas d'empêchement de **Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital chargé du système d'information** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, Adjoint au Directeur du système d'information.

En cas d'empêchement de **Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital, en charge des finances**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée, à :

- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur chargé des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C3, C5, C6, C7, C8 et C10,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur chargé des finances,
- Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, responsable facturation Secteur Sud, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable de la facturation,
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8,
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Cécile PIVERON, Responsable de la régie du site Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C5, C7, C8 et C10,
- Laurence HABERT, Responsable des admissions, frais de séjour et traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Vincent GIRARD, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale LECOINDRE Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Nicolas ARMAND, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Pascale SAMBIN, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site d'Ambroise Paré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6,
- Carine ILYNE, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Raymond Poincaré, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C5 et C6.

En cas d'empêchement de **Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital, en charge de la recherche, de l'innovation et du mécénat**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière, Adjoint au Directeur recherche, de l'innovation et du mécénat.

En cas d'empêchement de **Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital, en charge des ressources médicales** ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital, Adjoint au Directeur des Ressources médicales,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines Médicales,
- Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable du bureau du personnel médical,
- Fatima TRAORE, Adjointe administrative, Chargée de missions transversales.

En cas d'empêchement de **Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital, en charge des ressources humaines**, ou en cas de vacances de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des ressources humaines,
- Justine LONGINOTTI, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des ressources humaines.

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

A. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « GHU », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital,
- Pascale COSIALLS, Directrice d'hôpital,
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Hélène GILARDI, Directrice d'hôpital,
- Béryll GODEFROY, Directrice d'hôpital,
- Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, Directrice d'hôpital,
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital,
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice d'hôpital,
- Mathieu REBAUDIERES, Directeur d'hôpital,
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital,
- Christophe SEBERT, Directeur des soins,
- Lucas TIDADINI, Directeur d'hôpital,
- Cédric ZOLEZZI, Directeur d'hôpital.

B. Délégation de signature est donnée, aux administrateurs de garde « sites », dans le champ d'attribution du directeur du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay déterminé par arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Site hôpital Raymond Poincaré :

- Sylvie BLUA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Stéphanie CAZIER, Cadre de santé,
- Hugo CHAMARET, Directeur d'hôpital,
- Camille COTIS, Directrice d'hôpital,
- Angélique DEBERNARD, Directrice d'hôpital,

- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital,
- Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital,
- Amélie MAINGON, Directrice d'établissement social et médico-social,
- Céline PERRUDIN, Cadre de santé,
- Marina VOLANTE, Attachée d'Administration Hospitalière.

Site hôpital de Berck :

- Pascal DELMOTTE, Cadre de santé,
- Nathalie DELOISON, Cadre de santé,
- Valérie LIMOSINO, Cadre de santé,
- Yves MERLIN, Cadre de santé,
- Aurélie PARADIS, Responsable des Ressources Humaines de Berck,
- Alain PIEPLU, Cadre de santé,
- Sabrina PLANQUETTE, Ingénieure qualité et gestion des risques.

Site hôpital Ambroise Paré :

- Stéphane BARRITAU, Directeur d'hôpital,
- Emma BAUDET-GAGNEUR, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur biomédical,
- Najat BENARAB, Directrice des soins,
- Pauline DELCOURT, Directrice d'établissement sanitaire et social,
- Eugénie HOUEMENT, Ingénieure,
- Michael MORGADO, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Martine TARAVELLA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Emmanuel GODDAT, Directeur d'hôpital.

Site hôpital Sainte Périne :

- Karine CORBRION, Directrice des soins,
- Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital,
- Agnès DE LA ROCHETHULON, Directrice d'hôpital,
- Isabelle DUFOUR, Directrice d'hôpital,
- Nadine DURAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Florence LASFARGUES-SOMMERER, Directrice d'hôpital,
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur.

Site hôpital Antoine Bécère :

- Rémi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Sandrine COLAS-MAUVEROUT, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Jonathan DEMERDJIAN, Cadre administratif,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital,
- Flore HENNERESSE, Directrice d'hôpital,
- Christine KACI-LEVEQUE, Directrice des soins,
- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Fatima THOR, Directrice des soins,
- Jean-Luc RIU, Directeur des soins.

Site hôpital Bicêtre :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Arnaud BERNET, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Stéfania GEREMIA, Directrice des soins,
- Catherine LECOMTE, Directrice des soins,
- Justine LONGINOTTI, Directrice d'hôpital,
- Michelle MONTEIL, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Clémence NOURRY, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Magali PERISSOL, Directrice d'hôpital,

- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Glenn TANGUY- LATUILIERE, Directeur d'hôpital,
- Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière.

Site hôpital Paul Brousse :

- Lionel BERMIRON, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Anne-Lise CAMIUL, Directrice des soins,
- Guillaume CHANAL, Directeur d'hôpital,
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital,
- Francis KRAUSE, Directeur d'hôpital,
- Delphine LAMOURET, Directrice d'hôpital,
- Michelle LORAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Gilles MENAGE, Directeur des soins,
- Marie-Christine MULOWA, Attachée d'Administration Hospitalière.

ARTICLE 5 ABROGATION

L'arrêté de délégation de signature n°030-2025 du 30/09/2025 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

La Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 4 décembre 2025,

Hélène GILARDI

SIGNE

Directrice du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Université Paris-Saclay

75-2025-12-04-00006

Arrêté de délégation de signature en matière de
marchés publics GHU Paris Saclay

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics N°

La Directrice du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay regroupant les hôpitaux Ambroise Paré, Antoine Béclère, Bicêtre, maritime de Berck, Paul Brousse, Raymond Poincaré, Sainte Périne,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5 et R.6147-10, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'Article R 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le code de la commande publique et ses annexes,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-Universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2025 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Hélène GILARDI, Directrice d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 7 avril 2025,

Rappel des trigrammes :

APR : AMBROISE PARE

ABC : ANTOINE BECLERE

BCT : BICÊTRE

PBR : PAUL BROUSSE

RPC : RAYMOND POINCARE

SPR : SAINTE-PERINE

BRK : Hôpital maritime de BERCK

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Cédric ZOLEZZI, Adjoint à la Directrice du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay ;
- Madame Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay ;
- Monsieur Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital, en charge des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay,
- Madame Isabelle COUAILLIER, Directrice d'hôpital, Adjointe chargée des achats, services économiques et des marchés du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay,

En vue de signer au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs bénéficiant d'une délégation de signature dans les conditions de l'article 1, délégation est donnée pour l'ensemble des matières et dans les mêmes conditions, en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux) mentionnées à l'article 2A, aux 1^o à 10^o, et 12^o de l'article 2B de l'arrêté directorial du 8 juillet 2022 susvisé, aux directeurs suivants :

- Monsieur Jonathan CORTET, Directeur chargé du système d'information du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction ;
- Monsieur Lucas TIDADINI, Directeur chargé des finances du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction ;
- Monsieur Mathieu REBAUDIERES, Directeur chargé des ressources médicales du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction ;
- Madame Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice chargée des ressources humaines du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction ;
- Madame Sophie DERAMAT, Ingénieure générale, Directrice des investissements et de l'équipement du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay, exclusivement pour les procédures relevant de sa direction.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée, aux cadres suivants, en vue de signer, dans les domaines qui relèvent de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3F de l'arrêté directorial du 8 juillet 2022 susvisé, passé pour le compte du GHU APHP. Université Paris Saclay comme suit :

↳ Pour la cellule des marchés publics :

- Monsieur Lionel AFONSO DOS REIS, responsable du service des marchés publics du GHU APHP. Université Paris-Saclay en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1^o à 8^o (à l'exception de l'attribution), 10^o et 12^o de l'article 2 B ; 6^o, 7^o, 14^o du 2 C et 3 F.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel AFONSO DOS REIS, délégation est donnée à Monsieur Chris Anderson BAKOUMASSE, adjoint au responsable du service des marchés, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1^o à 8^o (à l'exception de l'attribution), 10^o et 12^o de l'article 2 B ; 6^o, 7^o, 14^o du 2 C et 3 F.

↳ Pour la direction des investissements :

Madame Sophie DERAMAT, Directrice des Investissements du GHU APHP. Université Paris-Saclay, en vue de signer, dans le strict périmètre de la direction des investissements et des équipements, les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C;

En cas d'absence de Madame Sophie DERAMAT, délégation est donnée à :

- Madame Stéphanie SUAREZ, Directrice adjointe, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C ;
- Madame Michelle MONTEIL, Responsable du Département Administratif et Financier, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C;

En cas d'absence de Madame Sophie DERAMAT, ainsi que de Madame Stéphanie SUAREZ et de Madame Michelle MONTEIL, délégation est donnée à :

- Madame Jessica BONTE, Directrice travaux APR, RPC, SPR, BRK, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de APR, RPC, SPR, BRK) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C ;
- Madame Florence MASSY, Directrice travaux BCT, PBR, ABC, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de BCT, PBR, ABC) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C ;
- Monsieur Laurent JEUSSEAUME, ingénieur technique de site PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1^o (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de PBR) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12^o, 13, 14^o du 2 C ;

- Monsieur Cédric CARBONARO, ingénieur maintenance BCT, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de BCT) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Monsieur Vincent BRUNET, ingénieur maintenance APR/RPC/SPR/BCK, en vue de signer les actes visés à l'article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de APR/RPC/SPR/BCK) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Monsieur Benyounes BELHANINI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de APR/SPR/RPC/BCK), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Madame Fabienne BALNY, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de RPC/BCK/APR/SPR), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Madame OUMAOUCHE, faisant-fonction d'ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de RPC/BCK), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Monsieur SAINTOURENS, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de RPC/BCK), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Monsieur Fabrice DAUDE, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Madame Stéphanie WINICKI, ingénieure des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR) 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Monsieur Alexis CLAUDON, Ingénieur des Equipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Monsieur Eric PEZDIR, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale de ABC/BCT/PBR), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Monsieur Tom DA RIN, ingénieur sécurité, en vue de signer les actes visés aux articles 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux sécurités de APR/ABC/BCT/RPC/RPC/BCK/SPR), 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

↳ Pour la direction des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume ECKERLEIN, délégation est donnée, en vue de signer les actes visés aux article 2A, aux 3, 4, 5, 6 et 10 du 2 B et 1°, aux 1,2, 5, 6, 7, 8, 9, 11,12°, 13, 14° du 2 C à :

- ❖ Monsieur Lionel AFONSO DOS REIS, responsable de la cellule marché ;
 - ❖ Monsieur Chris Anderson BAKOUMASSE, adjoint au responsable de la cellule marché,
 - ❖ Monsieur Guillaume SAUTREAU, chargé de missions, responsable de l'économat,
 - ❖ Monsieur Malek KAABACHE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable adjoint de l'économat,
 - ❖ Monsieur Francis SAPOR, adjoint des cadres hospitaliers ;
- Madame Eugénie HOUDEMONT, ingénieure des restaurations du GHU en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6° 7°, 8°, 11° du 2 C ;
 - Monsieur Steve SHAIK, technicien hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7,8 ,11 de l'article 2 C ;

↳ Pour la direction des ressources humaines :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, pour les actes visés aux articles 2 A ; 3°,4°, 5°, 6°, 10 du 2 B ; 1 à 9, 11 à 14 du 2 C, délégation est donnée à :

- Madame Magali PERISSOL, directrice des ressources humaines adjointe,
 - Madame Justine LONGINOTTI, directrice des ressources humaines adjointe,
 - Monsieur Guillaume CHANAL, directeur des ressources humaines adjoint,
- en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3°,4°, 5°, 6°, 10 du 2 B; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation) à 9, 11 à 14 du 2 C ;

↳ Pour la direction des ressources médicales :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu REBAUDIÈRES, pour les actes visés aux articles 2 A ; 3°,4°, 5°, 6°, 10 du 2 B ; 1 à 9, 11 à 14 du 2 C, délégation est donnée à :

- Monsieur Arnaud BERNET, directeur des ressources médicales adjoint,
 - Madame Sophie VIANE, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines Médicales ;
 - Laurence RAHAL, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable du bureau du personnel médical ;
 - Fatima TRAORE, Adjointe administrative, Chargée de missions transversales
- en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3°,4°, 5°, 6°, 10 du 2 B; 1° (exclusivement pour les actes relevant de leur périmètre d'intervention) à 9, 11 à 14 du 2 C ;

↳ Pour la direction du système d'information :

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jonathan CORTET, pour les actes visés aux articles 2 A; 3°,4°, 5°, 6°, 10 du 2 B 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs au système d'information) à 9, 11 à 14 du 2 C; *délégation* est donnée à :*

- Monsieur Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint au directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3°,4°, 5°, 6°, 10 du 2 B 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs au système d'information) à 9, 11 à 14 du 2 C ;

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Guillaume SAUTREAU, Malek KAABACHE et Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera transmise au service facturier, à la Cellule des marchés publics ainsi qu'à la délégation au pilotage de la dépense et à la coordination des politiques d'achat, en application de l'article 6 de l'arrêté directeur n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022.

ARTICLE 6: L'arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics pour le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris - Saclay N° 010-2025 du 14 Avril 2025 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Le Kremlin-Bicêtre, le 4 décembre 2025

Hélène GILARDI

SIGNE

Directrice du GHU AP-HP. Université Paris-Saclay